

Q. D'après vous, la prohibition des paris, sur les pistes de courses, affecterait-elle les courses et l'élevage des chevaux en Canada? R. Cela prendrait un an ou deux avant que les intérêts des purs sangs s'en ressentiraient par tout le pays. Pour répondre à la question d'une manière plus complète, je devrais probablement donner plus de détails. Dans les premiers temps du *Jockey Club* d'Ontario, le Prix du Roi était de cinquante guinées, donné par feu la reine Victoria. Depuis, la valeur en a augmenté, et elle en est de \$5,000. Bien, il s'ensuit naturellement que, si cette prohibition existe, si les clubs sont dans l'impossibilité de donner cet argent ou d'aller de l'avant, les intérêts des purs sangs déclineront. Les gens qui s'occupent d'élevage ne continueront certainement pas cette exploitation quand ils n'y verront que désastre et aucune demande pour les chevaux qu'ils auront à vendre. Alors, je crains que les clubs ne puissent donner de tels montants si on ne leur permet pas quelque genre de spéculation auquel leurs patrons, gens respectables, puissent se livrer sans inquiétude. Puis-je ajouter que, de tous les pays du monde, le Japon était le seul pays qui ne permettait pas les paris et ce, pour un an. Aujourd'hui, il a une commission qui voyage à travers l'Europe, cherchant des preuves avec l'intention de passer une loi et établir quelque sorte de spéculation sous le contrôle du gouvernement. Il existe quelques états, dans le Sud, qui ont défendu complètement les paris. New-York, Illinois et le Kentucky, le pays des purs sangs, ont adopté des lois et, la semaine dernière, la Cour Suprême a décidé que la vente des poules à l'enchère et les paris mutuels seraient légalisés par l'Etat.

Q. D'après vous, cette loi, aux Etats-Unis, aura-t-elle quelque effet dommageable sur les établissements d'élevage de chevaux là-bas? R. Certainement. Allez au Tennessee et au Kentucky. J'ai eu une conversation avec l'un de mes amis qui y est allé passer quelques semaines, et là où il y avait autrefois cinq fermes de purs sangs et de chevaux trotteurs—les règlements de New-York les atteignant tous,—il n'y en a qu'une seule. Là où il y avait peut-être cent juments poulinières, l'on en trouve aujourd'hui dix. Depuis que cette loi est venue en vigueur, dans l'état de New-York, pas un seul bon cheval importé n'est entré aux Etats-Unis, mais il en est parti des milliers pour la France, l'Allemagne, la Russie et l'Argentine. M. J. B. Haggin, de la *Rancho del Paso Farm*, Californie, était propriétaire d'une bonne ferme de six à sept cents juments, il les a toutes vendues. Milton Young possédait une grande ferme d'environ quatre cents, il les a toutes vendues, sauf trente ou quarante. L'écurie d'élevage Mill Stream, qui avait importé de Grande-Bretagne, à un prix très considérable, un cheval du nom d'Adam, descendant ou fils de Flying Fox—on l'avait payé quatre-vingt mille dollars—une fois cette loi adoptée, cet étalon a été envoyé en France ainsi que toutes les juments où on les a vendues. Le nombre de haras qui ont cessé d'exister est innombrable.

Q. Connaissez-vous la ferme Rancocas dans le New-Jersey? R. Je sais que Rancocas existe encore, mais le nombre des chevaux diminue et il ne s'y fait plus de vente. Il y en a eu une l'automne dernier, à leur succursale en Canada, près de Cobourg, où quinze ou vingt juments et deux étalons ont été vendus.

Q. De sorte que la déportation qui en est résultée, nous a été profitable? R. Je l'espère, à aucun prix, dans ce district.

Q. Prenez ces étalons dont nous avons parlé, M. Hendrie, ces chevaux de haute valeur tels que Flying Fox—ces chevaux auraient-ils acquis leur place dans le monde comme reproducteurs, et le prix qu'on en a payé aurait-il été aussi élevé s'ils n'eussent pas couru et remporté des prix dans des courses? R. Non, non, assurément non.

Par M. Raney:

Q. Avez-vous quelque intérêt dans le *Jockey Club* d'Ontario? R. Oui.

Q. Contrôlez-vous, vous et votre famille, les intérêts du Club? R. Non.